

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0041113

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 695 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MESNAOUI Abdellah

Date de naissance : 21 Juin 1946

Adresse : 5, Rue 16août Chahid Palmer Marrakech

Tél. : 0670406248 Total des frais engagés : 195,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. EL ADAOUI Abdelmajid
Cardiologue

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : MESNAOUI Abdellah Age: 76

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Insuffisance cardiaque - tb du système

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 08 Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/1/23	SB		1000	Dr. EL ADOUI Abdellatif Cardiologue

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE MEDICALES 40 Bd Brahim Rouadji ASA Tél: 1522 33 61 MAAIFI	19 JAN 2023	B 90 + PL + 10%	195,60 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX		
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS D'EXECUTION		
DEBUT D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION		
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
	H	21433552				
D	00000000	00000000				
00000000	00000000	00000000				
35533411	11433553					
B						
MONTANTS DES SOINS						MONTANTS DE L'EXECUTION
DATE DU DEVIS					DATE DE L'EXECUTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

Casablanca, le 22/01/2023

ORDONNANCE

Nom :

Mesnaoui'

Prénom :

Abdelhamid

Dr. El ADAOUI
Abdelmajid
Cardiologue

Mesnaoui:

Abdelhamid

URD

CREAT

K+ + SMO PANO



Dr. EL ADAOUI
Abdelmajid
Cardiologue

(Jedid)

مختبر التحاليل الطبية المعريف
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biologiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le 19-01-2023

Mr MESNAOUI Abdelhamid

FACTURE N° A230100352

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Traitemet échantillon sanguin	E25	E
PD	Prélèvement à domicile	E50	E
0111	Créatinine	B30	B
0131	Potassium	B30	B
0135	Urée	B30	B

Total des B : 90

TOTAL DOSSIER : 195.60 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
cent quatre-vingt-quinze dirhams soixante centimes



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biologiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le : 20-01-2023

Mr MESNAOUI Abdelhamid

Code : A230100352

Référence : A230100352

Du : 19-01-2023

Prescripteur : Dr EL ADAOUI Abdelmajid

		Normes	Antériorités
BIOCHIMIE SANGUINE			
Potassium	4.8 mmol/L	(3.5-5.1)	
Urée	1.02 g/L 17.00 mmol/L	(0.20-0.50) (3.33-8.34)	
Créatinine	18.20 mg/L 160.9 µmol/L	(5.90-14.10) (52.2-124.6)	

